

concernant les concessions que nous avons faites. D'après mes calculs, il s'agit d'un montant de 8 millions à l'égard du plomb et du zinc seulement.

M. DEUTSCH : Le chiffre dont vous parlez est réellement une approximation relative à la modification des droits douaniers. Il ne s'agit pas du commerce. Nous parlons seulement de la valeur des concessions tarifaires que nous avons consenties. Le chiffre indique simplement combien nous touchons de moins sous forme de revenu, en supposant que les échanges commerciaux restent les mêmes.

M. THATCHER : Les membres de la délégation étaient-ils d'avis que les concessions obtenues des Etats-Unis se rapprochaient passablement de celles qu'on leur a consenties ?

M. DEUTSCH : Oui, autrement ils ne les auraient pas acceptées.

M. THATCHER : Avez-vous constaté que vous ne pouviez pas obtenir toutes les concessions que vous désiriez parce que les délégués américains étaient astreints à ces 50 p. 100 ?

M. DEUTSCH : Oui, mais c'est une autre affaire. Bien entendu nous n'avons pas obtenu tout ce que nous aurions désiré, en partie à cause de la restriction de 50 p. 100 et en partie pour d'autres motifs.

Il va sans dire, c'est précisément ce dont on tient compte en décidant ce qu'il y a lieu de réclamer.

Il faut tenir compte de leur aptitude à nous accorder des concessions ; on établit ensuite le programme des pourparlers à la lumière des concessions qu'on les sait capables ou susceptibles d'accorder ou qu'ils accordent de fait en fin de compte. On décide aussi quelles concessions on peut leur consentir en retour.

Nous nous efforçons de conclure des ententes mutuellement avantageuses. Nous ne pouvons jamais établir l'équilibre exact vu les nombreux impondérables qui entrent en ligne de compte. Nous essayons d'agir au meilleur de notre connaissance.

M. LAING : Pour ce qui est du chiffre hypothétique visant les concessions, je suppose que M. Callaghan l'a calculé en se fondant sur ce qui s'est produit l'an dernier ?

M. DEUTSCH : Oui.

M. LAING : Pourrions-nous obtenir un autre chiffre hypothétique en se fondant sur l'expérience de l'an dernier ?

M. DEUTSCH : Je dirais que ce chiffre constitue une approximation du changement relatif aux droits douaniers, à condition que le commerce reste le même.

Le PRÉSIDENT : Et si le commerce double vous restez au même point ?

M. DEUTSCH : Oui.

M. SINCLAIR : Je crois qu'il convient de consigner aussi au compte rendu le point suivant : On a accordé de très importantes concessions à l'égard du saumon en conserve de la Colombie-Britannique. En ce moment, les producteurs de saumon en conserve de cette province sont incapables de vendre leurs produits sur le marché américain. Ils ont le saumon, mais ils estiment qu'il leur faudra quelque temps pour se faire un nom dans le commerce. Ils sont d'avis que les Américains continueront d'acheter les marques américaines. Ce ne sera pas avant un, deux ou même trois ans, — soit à l'expiration des accords de Torquay, — que nous serons en mesure de donner une idée assez exacte de l'amélioration dont notre industrie a bénéficié par suite de ces accords.